

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2019 à 20h00

Sont présents :

CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Haldimann Romane, Känel Emilie, Pfeiffer Martine, Theurillat Aline, Galli Jérôme, Grange David, Maradan Raphaël, N'Gaide Ibrahima, Farine-Brunner Sophie.

Absents : -

Excusé(e) s : Savary Haldimann Honorine, Borel Kewin

CC : Galli Céline, Boucard Michel, Verbeck Sébastien, Vermot Julien, Jeanneret Eddy

Excusé (e) s : -

Catherine Simon-Vermot, Fanny Stauffer

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 06.06.2019
3. Budget 2020
4. Modifications du règlement d'aménagement communal et abrogation du plan directeur de quartier "Au quartier du Temple" et de l'obligation de réaliser le PQ2
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 06.06.2019

N. Dunand : Demande si quelqu'un a des remarques et demande d'approuver le PV du 6 juin 2019. Il est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 06.06.2019 est accepté à l'unanimité des membres présents (10 oui)

3. Budget 2020

N. Dunand : donne la parole à D. Grange pour le rapport de la commission financière.

D. Grange : lit le rapport de la commission financière (rapport 2019 de D. Grange en annexe)
La commission financière recommande au CG d'accepter ce budget

N. Dunand : remercie D. Grange et demande s'il y a des remarques

A. Theurillat : demande comment on peut combler les dettes ?

D. Grange : En attendant d'avoir de meilleurs budgets. La commune a une grosse vague d'enfants scolarisés, et dans quelques années, cela va s'atténuer, mais le problème est que nous devons réussir à rembourser ces endettements.

C. Simon-Vermot : informe que nous avons déjà conclu un emprunt l'année passée pour payer toutes les factures d'écolages. Et cette fin d'année, nous risquons à nouveau d'être coincés, c'est pourquoi nous cherchons des solutions pour éviter d'emprunter à nouveau. Nous avons une solution actuellement avec la BCN qui nous a augmenté notre limite de crédit et qui va nous proposer des avances à termes fixes avec des taux d'intérêt beaucoup plus abordables que si nous travaillons avec une limite de crédit qui est à 3.25% et si on fait des avances à termes fixes, nous sommes à 0.8%. Donc là, nous avons déjà une partie de notre solution, mais nous ne pourrions pas continuer comme cela bien des années. Nous pouvons essayer de combler ce déficit soit en réduisant les charges, soit en augmentant les impôts, mais ce serait de 20 points.

Avec la nouvelle réforme sur la fiscalité, nous allons perdre beaucoup d'impôts l'année prochaine. Une solution qui n'a pas encore été mis en place, serait d'introduire un impôt foncier. Auparavant l'impôt foncier s'appliquait seulement aux personnes morales, maintenant on aura le choix de le facturer aux personnes morales et aux personnes physiques, mais c'est soit à tout le monde,

soit à personne. C'est au CG et au CC de décider si on introduit cet impôt foncier ou non et cela nous rapporterait 35'000.-. Pour l'instant, le délai était trop court et nous n'avons pas toutes les indications pour l'introduire avant la fin de l'année pour 2020.

D. Grange : ajoute que l'un des plus gros propriétaires fonciers de la commune, est la commune elle-même, donc si la commune doit payer des impôts fonciers sur ses bâtiments, c'est un peu couper la branche sur laquelle elle repose.

Cela crée également des rivalités entre les communes, car dans un sens l'Etat baisse les impôts et les communes introduisent un impôt supplémentaire.

C. Simon-Vermot : demande s'il y a d'autres questions

N. Dunand : lit l'arrêté de l'approbation du budget 2020

N. Dunand : demande si le CG accepte le budget 2020.

Le budget 2020 est accepté à l'unanimité des membres présents (10 oui)

4. Modifications du règlement d'aménagement communal et abrogation du plan directeur de quartier "Au quartier du Temple" et de l'obligation de réaliser le PQ2

N. Dunand : donne la parole à M. Boucard.

M. Boucard : demande si tout le monde a reçu les modifications et s'il y a des questions ?

D. Grange : demande si la densité est modifiée pour accueillir une zone de type « lotissement » dans la partie centrale ?

J. Vermot : informe que les maisons ne sont pas orientées comme prévu initialement. Dans le projet initial, les jardins se situaient au Nord. Donc le tout a dû être modifié. Le projet Flexome initial prévoyait 2 villas mitoyennes et 1 villa individuelle alors que maintenant il s'agit de 4 villas individuelles.

M. Boucard : demande s'il y a encore des questions ?

N. Dunand : lit l'arrêté de la modification du plan et du règlement d'aménagement et demande si le CG accepte cette modification.

J. Galli : demande encore concernant la procédure, au point 4, si cela a une incidence pour les villas plus haut déjà construites lors de la date de la mise à l'enquête du PAL ?

F. Stauffer : relis le point 4 du rapport « que l'abrogation ne remet pas en question les 6 plans de quartier sanctionnés qui seront analysés dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local ».

E. Jeanneret : comme les plans déposés ne sont pas similaires à ce qui a été construit. Les plans devraient être mis à jour, avec les maisons à la bonne place au cadastre.

La modification du plan et du règlement d'aménagement est acceptée à 9 voix et 1 abstention.

5. Informations du Conseil communal

N. Dunand : Donne la parole à J. Vermot

J. Vermot : informe que le tracteur est arrivé fin octobre et qu'il fonctionne bien.

J. Galli : demande si cela facilite la tâche de l'employé communal ?

J. Vermot : indique que oui et qu'il n'a plus besoin d'utiliser son véhicule privé.

D. Grange : Cela facilite également le déneigement.

M. Boucard : cela aide beaucoup également pour le déneigement des trottoirs.

N. Dunand : donne la parole à S. Verbeck

S. Verbeck : informe que la commune va acquérir un défibrillateur qui sera situé au Collège. Une réunion des 3 communes a eu lieu pour faire l'acquisition ensemble afin de réduire la facture totale et l'installation sera effectuée d'ici au printemps. Les communes se sont approchées des Samaritains pour collaborer et ainsi avoir leurs conseils. L'appareil qui sera acquis sera automatique avec une technologie assez récente et les Samaritains participent en partie au financement de ces défibrillateurs, ce

qui fait que dans nos comptes budget, cela aidera. S. Verbeck remercie les Samaritains pour leur participation à l'acquisition de ces défibrillateurs. Il espère que l'on n'ait pas besoin de l'utiliser...

J. Bonvallat-Lörtscher : est-ce qu'il est prévu de former la population ?

S. Verbeck : oui, des formations seront organisées par les Samaritains dans chaque commune, ils formeront gratuitement 6 personnes. A voir pour faire une publication afin de voir qui serait intéressé par cette formation.

R. Maradan : demande le coût ?

S. Verbeck : Entre Fr. 3'000 et Fr. 3'500.-, mais avec l'aide des Samaritains, cela nous aide grandement au niveau financier.

I. N'Gaidé : Comment cela va-t-il être géré, étant donné qu'il est installé au collège ?

S. Verbeck : Celui qui en a l'utilité pourra aller le chercher, à savoir qu'une alarme et des signaux lumineux se déclenchent au moment où la personne le prend. Après il s'agit d'avoir du bon-sens. Il n'y a pas de dégradation dans les villes par rapport aux défibrillateurs installés.

J. Galli : Explique qu'à la centrale 144, lors d'appels de secours. Comme il s'agit de lieux listés, la centrale pose des questions par rapport à l'appareil. Il s'agit d'appareil automatique qui indique ce qu'il faut faire pas à pas, même si les personnes ne sont pas formées pour issues du domaine médical. Il n'est pas possible de faire une erreur, l'appareil fait des analyses. Les gens ont parfois peur de faire faux.

J. Bonvallat-Lörtscher : demande s'il y a un masque pour ballonner la personne ?

S. Verbeck : explique qu'il y aura une trousse de premiers secours. Mais ne sait pas ce qu'il y aura comme matériel dans cette trousse.

J. Galli : explique que dans un premier temps, il faut tout de même essayer de faire le massage et s'il est fait correctement, il va créer une ventilation naturelle avec le mouvement du thorax.

N. Dunand : demande s'il pourrait y avoir une démonstration au moment de l'installation ?

S. Verbeck : indique que oui, cela pourrait être fait, une séance publique d'informations sera effectuée pour dire que l'on dispose d'un défibrillateur et demandera qui serait intéressé à être formé.

S. Verbeck : les 6 personnes formées, le seront spécifiquement pour le massage cardiaque.

S. Verbeck : rajoute un point pour parler de l'entretien des appareils, 2 choix étaient possible : soit que les communes s'en occupent, soit de mandater une entreprise spécialisée. Il a été décidé de demander l'entretien à une entreprise spécialisée afin qu'il y ait un suivi.

C. Galli : précise qu'il y aura aussi des électrodes pour enfants.

S. Farine-Brunner : demande si les maîtresses seront formées d'office ?

S. Verbeck : indique que l'on ne pourra pas forcer les gens à se former et peut-être que pour les maîtresses, il faudra passer par le CSLL.

J. Galli : précise que l'appareil reconnaît quand il s'agit d'électrodes pédiatriques et ajuste en fonction de cela.

E. Jeanneret : informe que le nouveau ramoneur effectue le tarif officiel du canton, certaines factures ont dues être contrôlées avec le canton, afin de savoir si les factures étaient justes, car il y a de grosses différences par rapport à l'ancien ramoneur. Si la facture reçue est surprenante, elle peut être vérifiée avec le canton. Il est certain que tout le monde aura certainement une petite augmentation par rapport aux précédentes factures.

Il informe également au niveau du syndicat des marais, le démantèlement de la maison rose à la Châtagne, entre le Maix-Rochat et le Maix-Bailod, a été demandé par l'OFEV. Il y a la volonté de faire un joli marais propre et naturel, le syndicat a également demandé, vu qu'il y a l'obligation de démonter une maison dans un endroit pareil, comment est-ce que l'on peut laisser passer autant de circulation à travers les marais, une discussion est également faite par rapport à cela.

Une loge a été refaite au Cachot qui n'a pas été démontée et le propriétaire a reçu un blâme de l'OFEV comme quoi il n'avait aucune raison de la refaire, légalement il a le droit, mais l'OFEV met la pression pour que rien ne soit fait dans ces marais. La commune paie quand même pour refaire les drainages, les changements de parcelle et au final, E. Jeanneret réalise que l'OFEV aimerait faire un joli projet naturel.

Il indique qu'il est coincé avec le syndicat des marais, c'est pourquoi aucune visite de la commission du feu n'a été faite en 2019. Mais il a tout de même effectué des visites sur demande de personnes. Plusieurs visites seront faites en 2020.

Aucune autre information supplémentaire.

6. Divers

D. Grange : a une demande par rapport à la carrière, elle se fait prendre par la végétation et en discutant avec diverses personnes, il en ressort que le canton n'a pas envie d'élaguer plus que cela et Alain Haldimann avait demandé s'il était possible de faire plus de nettoyage, mais cela lui avait été refusé. Est-ce qu'il y aurait une possibilité de la part de la commune de faire une demande complémentaire ?

E. Jeanneret : indique qu'il a va appeler le nouveau garde-forestier et regarder avec lui.

J. Bonvallat-Lörtscher : demande s'il y a plus d'informations par rapport au bus scolaire qui avait une autorisation jusqu'en 2020, et par rapport à l'école ?

C. Galli : informe que c'est un sujet sensible, les politiques font ce qu'ils peuvent. Mme Maire-Hefti pourrait débloquent la situation, mais elle impose des normes, parfois cela se joue à 2 enfants près. Des solutions sont proposées par la commune, mais la décision finale revient au canton. Au niveau de l'autorisation du bus scolaire, elle reste maintenue. Chaque année, l'ouvrage est remis sur le métier, dans quelques années, nous n'aurons plus assez d'enfants par rapport aux exigences du canton pour maintenir une école.

D. Grange : demande si le CSLL n'a plus le loisir de décision par rapport à cela ?

C. Galli : le CSLL est à l'écoute de notre commune, eux ont également des choses imposées par le canton, ils sont prêts à aider notre commune.

M. Boucard : prend la parole pour demander si la population n'a pas été surprise de ne pas avoir présenté les nouveaux citoyens lors de la soirée de la Jeunesse. Ceci est dû au fait que la Jeunesse a repoussé leur soirée d'une semaine et pour la première représentation, il ne pouvait absolument pas se rendre à cette soirée, c'est pour cela que l'accueil des nouveaux citoyens s'est fait le samedi suivant.

M. Boucard : après discussion, le CC aimerait savoir qui se représente aux élections 2020 ?

M. Pfeiffer : prend la parole et indique qu'elle ne va pas se représenter en 2020, qu'elle va laisser sa place aux jeunes qui arrivent.

D. Grange : indique qu'il doit encore y réfléchir.

J. Bonvallat-Lörtscher : indique qu'elle reste.

E. Känel : indique qu'elle reste.

R. Haldimann : indique que cela va dépendre de la suite. Va redire au plus vite.

A. Theurillat : indique qu'elle ne pense pas continuer.

J. Galli : indique qu'il continue

I. N'Gaide : informe qu'il ne sait pas et qu'il va réfléchir

R. Maradan : indique qu'il est indécis

S. Farine-Brunner : informe qu'elle reste

N. Dunand : informe qu'elle arrête, qu'elle a eu beaucoup de plaisir et remercie tout le monde.

M. Boucard : aimerait faire une remarque par rapport à la présence de chacun lors des séances des commissions, trop souvent il manque des personnes et selon les commissions, s'il manque des personnes, les décisions ne peuvent pas être prises.

A. Theurillat : pour la commission de développement, lit le compte-rendu de l'année 2019 et des projets en cours (compte-rendu en annexe)

S. Verbeck : demande s'il y a des remarques, interrogations ou questions ?

M. Boucard : aimerait revenir sur le point du terrain derrière Chante-Joux, indique que mardi, il y a eu l'assemblée générale de la pétanque et S. Verbeck a présenté le projet qui s'annonce super bien, si le financement peut être trouvé pour développer cela.

J. Bonvallat-Lörtscher : lit le rapport 2019 de la commission de l'énergie (rapport en annexe).

J. Galli : indique qu'il a rencontré une personne du Groupe E qui s'occupe de projet de modification de d'assainissement de l'éclairage public. A reçu hier son rapport et la commune aurait moyen de faire des économies, mais il faudrait investir... Pour passer tout au LED dans le village, le coût serait de Fr. 90'000.-, et l'économie annuelle serait de Fr. 2'200.-, soit une économie d'énergie de 83%, soit 2,16 tonnes de CO₂.

J. Galli doit encore recevoir une réponse afin de voir ce qu'il est possible de faire avec l'éclairage actuel, par rapport à l'installation, si tout est sur la même phase ou comment cela est réparti.

Autrement, **J. Galli** informe qu'ils disposent d'un stand de 4m x 4m et ils organisent des ateliers d'économie d'énergie pour les adultes, par exemple, ce que consomme des appareils en veille, etc... Le stand est gratuit pour les communes membre du Groupe E, l'idée pourrait être de faire ce stand lors de la fête villageoise.

M. Boucard : demande s'il serait imaginable d'allumer 1 lampadaire sur 2 ?

Oui, si l'installation le permet.

R. Maradan : demande pourquoi on ne pourrait pas changer petit à petit, en fonction des économies.

C. Simon-Vermot : explique que l'on n'a pas le droit d'investir car on ne respecte pas la limite du frein à l'endettement, nous avons déjà dérogé une fois pour le tracteur et on ne peut le faire qu'une fois par législature. Il faudra attendre la prochaine législature et si nos comptes ne sont pas revenus à une meilleure fortune.

N. Dunand : demande si cela ne pourrait pas entrer en ligne de compte avec le fond à disposition pour l'énergie ?

C. Simon-Vermot : indique que nous devons l'employer pour des mesures énergétiques.

C. Simon-Vermot : informe que sur l'actuel éclairage public, il reste encore Fr. 18'740.- à amortir, ce qui devrait se baisser à env. Fr. 15'000.- fin 2019. Nous sommes propriétaires et avons investi Fr. 30'000.- en 2010 pour refaire tout l'éclairage public, donc bientôt 10 ans et nous amortissons sur 20 ans, 5%.

N. Dunand : informe que la taxe de l'énergie ne peut pas être employée pour des choses actuelles, mais il faudrait la consacrer à de nouveaux projets.

D. Grange : informe qu'ils se sont rendus avec S. Verbeck pour le budget 2019-2020 du SEVAB. Le budget est relativement équilibré à Fr. 600.- près. Ce qui va se passer pour la commune de La Chaux-du-Milieu pour l'année prochaine, le remplacement d'une conduite complète, qui représente Fr. 300'000.- d'investissement pour le SEVAB et il s'agit de la conduite qui va de La Porte-des-Chaux jusqu'à la Clef d'Or qui devrait être changée en 2020. A la suite d'une statistique sur le nombre de fuites, ils ont remarqué que celle-ci avait beaucoup plus de fuite que les autres, probablement dû à l'acidité du terrain. Autrement, il y a toujours une provision d'argent au niveau d'investissement prévue pour le projet de galerie pour le puits de La Porte-des-Chaux, il y a 2 ans la pompe a lâché et une solution provisoire avait été de mettre une petite pompe et celle-ci fait un meilleur travail que l'ancienne, et pour le moment il n'y a pas de nécessité de faire un nouveau forage.

D. Grange informe qu'une visite de diverses installations, puits et réservoirs a été organisée par VITEOS sur un samedi entier, cela a permis d'être plus au clair lorsque l'on voit les budgets et investissements.

J. Galli : demande si les gros travaux sont pris dans le fonds ?

D. Grange : informe qu'un emprunt effectué il y a 2 ans, n'a pas du tout été utilisé, donc serait pris en totalité par les avoirs actuels pour ce remplacement de la conduite. Des tests sont automatisés régulièrement et l'eau est canalisée en continue et s'il y a une pollution, cela isole le puit par sécurité. Après il y a des problèmes qui sont récurrents au niveau du puit de La Brévine, en cas de fortes pluies, plusieurs fois par année, il doit être isolé. L'eau, à priori est propre à la consommation, mais la couleur de l'eau ne la rend pas très avenante. Il y a une grosse étude qui va être faite en 2020 pour voir d'où peuvent venir les polluants éventuels de l'eau. Une grosse somme a été budgétée pour cette étude. Sinon des tests se font en continu ainsi que des prélèvements.

E. Jeanneret : explique qu'il y a des tests qui ont été effectués quand il a plu très fort au Petit-Cachot, cela va très vite pour se retrouver à La Brévine, par les 2 emposieux.

D. Grange : indique qu'il y a tout un réseau souterrain mal connu et toutes les ramifications ne sont pas connues non plus. Les conduites naturelles sont assez mystérieuses.

Il y a 2 puits du réseau SEVAB : à La Porte-des-Chaux et à La Brévine et une partie de l'eau est également achetée au Locle, particulièrement quand le puit de La Brévine est isolé.

Autrement, il y a des réservoirs au P'tit Baillod et à Bétod.

M. Boucard : informe que l'Assemblée pour le tourisme de la Vallée de La Brévine a eu lieu à La Chaux-du-Milieu avec les 3 communes. Dans cette assemblée il avait été demandé si des personnes étaient intéressées à faire partie du comité d'organisation.

M. Boucard indique que si des personnes sont intéressées, elles peuvent se présenter, même s'il s'agit de personnes externes au Conseil général, 3 séances sont prévues.

M. Boucard : informe que diverses dates sont à agender.

F. Stauffer : indique qu'il s'agit des prochaines séances de la commission financière, notamment début mai pour les comptes. Il serait bien d'agender plusieurs dates, quitte à les annuler. La date du 30 avril 2020 est retenue pour la commission financière et le 14 mai 2020 pour le Conseil général pour les comptes. Et une séance du Conseil général est agendée au 5 mars 2020. Elle informe également qu'une séance du Conseil général aura également lieu en début de législature, le 20 août 2020.

C. Simon-Vermot : informe qu'une assemblée communale publique, afin que la population intéressée à faire partie des autorités puisse venir se présenter à ce moment-là doit se faire avant le 20 avril 2020 (date de dépôt des listes). Durant cette assemblée communale, les Conseillers communaux informent la population de ce qui se passe dans la commune, ce qu'ils ont fait et en quoi consistent leur mission.

N. Dunand : informe que les commissions peuvent se présenter à l'assemblée communale, et il serait bien que le plus grand nombre de membres soit présent pour cette présentation.

La date du jeudi 19 mars 2020 à 20h, à la Salle des sociétés est retenue pour l'Assemblée communale.

S. Verbeck : chaque commission pourrait faire un récapitulatif, afin de présenter leur commission.

N. Dunand : demande s'il y a encore quelque chose dans les divers.

M. Pfeiffer : demande si quelqu'un est au courant de ce qui se passe sur le chemin du Bois-Carré qui est encombré de tas de cailloux ?

J. Vermot : informe que le chemin est en train d'être refait par la Ville de Neuchâtel.

Aucun autre divers

La séance est levée à 22h10

Elle se termine par une verrée et plat froid pour clore l'année 2019.

F. Stauffer

Annexes :

- Rapport 2019 de la commission financière
- Compte-rendu 2019 de la commission de développement
- Rapport 2019 de la commission de l'énergie.